



Date de préparation: 04-janv.-2010

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code du produit	F090G1K97
Nom commercial	TNEME-ZINC GREEN ZINC
Communiquer avec le fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNEMEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES URGENCES

DANGER!

NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PEUT PROVOQUER UNE LESION PULMONAIRE.
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.
LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès. L'inhalation de poussière de zinc métallique peut entraîner des symptômes connus comme la fièvre des fondeurs. Les symptômes comprennent des frissons, de la fièvre, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements.
Peut être nocif par ingestion.

Ingestion

Effets chroniques

AVIS: Les rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérogène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles rénaux.

Interactions avec d'autres produits chimiques La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Appareil respiratoire, Peau, Sang, Reins

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ZINC (TOTAL DUST)	7440-66-6	60 - 100
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) POLYMER		5 - 10
XYLENE	1330-20-7	9.0498
ETHYL BENZENE	100-41-4	2.2622
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	2.2452
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	1314-13-2	1 - 5
IRON OXIDE FUME	1309-37-1	1 - 5
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	0.7805

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Ingestion En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Inflammable.

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO₂) - Mousse - Poudre d'extinction

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Fumées d'oxyde de zinc. Oxydes de soufre.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
Autres informations	Sans objet

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Stockage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
XYLENE	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 435 mg/m ³ TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m ³	TWA: 434 mg/m ³ TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 650 mg/m ³	TWA: 435 mg/m ³ TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m ³
ETHYL BENZENE	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 435 mg/m ³ TWA: 100 ppm STEL: 545 mg/m ³ STEL: 125 ppm	TWA: 434 mg/m ³ TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 540 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m ³
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	TWA: 0.005 ppm	Ceiling: 0.2 mg/m ³ Ceiling: 0.02 ppm	TWA: 0.051 mg/m ³ TWA: 0.005 ppm	TWA: 0.2 µmol/m ³ TWA: 0.005 ppm CEV: 0.02 ppm CEV: 0.8 µmol/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.005 ppm TWA: 0.051 mg/m ³ TWA: 0.02 ppm
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
IRON OXIDE FUME	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection respiratoire LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	26°C / 78.0°F
Point/intervalle d'ébullition	135 - 142°C / 275.0 - 288.0°F
Supérieure Limites de explosion	Pas d'information disponible
Inférieure Limites d'explosivité	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	2.85700
Densité	23.77453
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	2.751
% de matières volatiles en poids	11.5690
% volatil en volume	37.9046

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Acides. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs. Bases. Amines. Eau. Le produit peut libérer de l'hydrogène.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
-----------	------------	-------------	-----------------

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

XYLENE	4300 mg/kg (Rat)	1700 mg/kg (Rabbit)	47635 mg/L (Rat) 4 h 5000 ppm (Rat) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg (Rat)	15354 mg/kg (Rabbit)	17.2 mg/L (Rat) 4 h
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	9200 mg/kg (Rat)		
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	5000 mg/kg (Rat)		
IRON OXIDE FUME	10000 mg/kg (Rat)		
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg (Rat)		

irritation Pas d'information disponible
Corrosivité Pas d'information disponible
Sensibilisation Pas d'information disponible

Toxicité chronique**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

Composant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	

effets mutagènes Pas d'information disponible
Effets reproductifs Pas d'information disponible
Effets sur le développement Pas d'information disponible
Tératogénicité Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Appareil respiratoire, Peau, Sang, Reins.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
ZINC (TOTAL DUST)	EC50 = 30 µg/L 96 h	LC50= 6.4 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 5 µg/L 72 h
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8.05 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 16.1 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 26.7 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h	LC50= 14.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 9.09 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 150.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 48.5 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Ground Transportation Only. Call TNAMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.
Proper Shipping Name UN1263,PAINT,3,PGIII,ERG 128

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL/NDL	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	N'est pas conforme à (aux)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)
 Ce produit contient les polluants atmosphériques dangereux (HAP) suivants :

Composant
 XYLENE
 ETHYL BENZENE

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ZINC (TOTAL DUST)	7440-66-6	60 - 100	1.0
XYLENE	1330-20-7	9.0498	1.0
ETHYL BENZENE	100-41-4	2.2622	0.1
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	2.2452	1.0
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	1314-13-2	1 - 5	1.0

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
ZINC (TOTAL DUST)		X	X	
XYLENE	100 lb			X
ETHYL BENZENE	1000 lb	X	X	X
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)		X		

CERCLA

Composant	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
ZINC (TOTAL DUST)	1000 lb	
XYLENE	100 lb	
ETHYL BENZENE	1000 lb	
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	5000 lb	

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen

State Right-to-Know

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ZINC (TOTAL DUST)	X	X	X		X
XYLENE	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	X	X	X	X	X
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
IRON OXIDE FUME	X	X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X

Autres réglementations internationales**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	NPRI
ZINC (TOTAL DUST)	Part 1, Group 1 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER

Part 1, Group 1 Substance

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

16. AUTRES INFORMATIONS**Date de révision:** 29-déc.-2009**Sommaire** Pas d'information disponible**HMIS** Santé 0 Inflammabilité 0 Reactivity 1**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires